

Avis voté en plénière du 22 novembre 2011

Quelles missions et quelle organisation de l'État dans les territoires ?

Déclaration du groupe de la mutualité

L'organisation de l'État dans les territoires au plus près des citoyens est un sujet d'importance qui doit apporter des réponses concrètes, lisibles, cohérentes et concertées pour et avec les acteurs de terrain qu'ils soient économiques, sociaux ou environnementaux.

La mutualité française, attachée à faire vivre des relations de proximité avec ses adhérents, est particulièrement sensible à ces débats.

La réduction des inégalités sociales et territoriales est un enjeu sociétal majeur : l'État doit être le garant d'un traitement égal des citoyens sur l'ensemble du territoire.

Vous le comprendrez, la question des inégalités territoriales de santé et d'égalité d'accès à des soins de qualité reste une préoccupation majeure pour le groupe de la mutualité. Toutes les enquêtes indiquent que les inégalités sociales de santé sont souvent corrélées aux disparités territoriales de santé liées à l'inadéquation entre l'offre et la demande de soins dans les zones rurales et les quartiers urbains en difficulté.

Les Agences régionales de santé ont été créées pour garantir un meilleur pilotage des politiques de santé dans les régions et sur l'ensemble des domaines (prévention, offre de soins, coordination entre médecine de ville, hôpital et secteur médico-social) ; c'est une illustration de la nécessité d'un dispositif territorial permettant d'établir un diagnostic partagé des besoins avec une exigence de transparence, de participation, de qualité et d'efficacité. Cette organisation doit permettre le renforcement de l'ancrage territorial des politiques de santé dans une logique de démocratie sanitaire. Encore faut-il que l'État n'abandonne pas ses prérogatives en matière de fixation de grands objectifs nationaux de santé publique, dans une perspective de long terme, le long terme de la santé publique.

Aller au delà du court terme est effectivement une exigence ; aussi le groupe de la mutualité soutient-il l'idée de mettre en place une conférence de prospective nationale, déclinée au niveau régional, qui rassemblerait l'ensemble des acteurs de la société civile au côté de la puissance publique.

Les préconisations du CESE doivent être pragmatiques et pouvoir servir utilement les pouvoirs publics, la mutualité regrette donc que l'avis, dont il approuve la philosophie générale, n'ait pas su tirer, à partir du constat partagé, des propositions plus concrètes d'amélioration des modes de gouvernance et des modalités de participation de l'État dans les territoires. Il regrette fortement que la question cruciale des inégalités de santé et de l'accès aux soins pour tous n'ait pas été traitée dans l'avis.

Pour ces raisons, le groupe de la mutualité s'est abstenu.